

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 JUIN 2024

DELIBERATION 2024_108

Objet : Dispositif de soutien à destination des clubs sportifs évoluant à un haut niveau en Cœur de Flandre - Subventions pour la saison sportive 2024/2025

Séance du jeudi vingt juin deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le quatorze juin deux mille-vingt-quatre.

Présents (56) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH

Procurations (17) :

Gaëlle LEFEVRE à Christophe LEGROIS - Gilles DEVIENNE à Dominique JOLY - Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE à Brigitte GALLI - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPART à Jérôme DARQUES - Roger LEMAIRE à Franck MEURILLON - Pascal CODRON à Samuel BEVER - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Sandrine KEIGNAERT - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET - Carole DELAIRE à Bernadette POPELIER - Elizabeth GRESSIER à Valentin BELLEVAL - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 73

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président
Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 JUIN 2024

DELIBERATION 2024_108

Objet : Dispositif de soutien à destination des clubs sportifs évoluant à un haut niveau en Cœur de Flandre - Subventions pour la saison sportive 2024/2025

Par délibération du 5 juillet 2022 n°2022/065, le conseil communautaire a adopté la mise en place d'un dispositif de soutien à destination des clubs sportifs de haut niveau en Cœur de Flandre.

Ce dispositif avait différentes finalités :

- refonder l'intervention communautaire dans le domaine du sport,
- soutenir les actions d'intérêt général mises en œuvre par les clubs tout au long de la saison sportive, parmi lesquelles des actions d'éducation et de formation, des actions d'intégration, de cohésion sociale,
- hiérarchiser le soutien aux clubs sportifs flamands en fonction du rayonnement régional, national voir international de ces clubs, lors des déplacements effectués sur le territoire national et à l'étranger, ainsi qu'à l'occasion de l'organisation de compétitions en région Hauts-de-France,
- harmoniser le niveau d'aides accordées aux clubs masculins et féminins, garantissant une équité de traitement par genre.

Ce dispositif a permis la mise en place d'une grille technique sur les interventions en subvention jusqu'aux 6 premiers niveaux nationaux avec une participation minorée la première année de relégation en division 7. Un contrat d'image était également prévu pour les clubs sportifs à partir du 3ème niveau national.

La saison sportive 2023/2024 s'étant achevée, il convient de fixer les subventions aux différents clubs sportifs du territoire pour la saison 2024/2025 en fonction de leurs niveaux ou divisions ;

Considérant la volonté de soutenir des disciplines sportives majeures via les associations à rayonnement communautaire et qui contribuent à l'image du territoire, à son attractivité au regard de leurs participations à des championnats nationaux par équipes ;

Il vous est proposé :

- d'attribuer les subventions aux clubs sportifs mentionnés dans le tableau ci-dessous, dans le cadre du dispositif de soutien à destination des clubs sportifs de haut niveau en Cœur de Flandre, pour la saison 2024/2025 :

Division grille Cœur de Flandre agglo	Sport	Club sportif	Niveau/ Division	Montant de la subvention de Cœur de Flandre agglo pour la saison sportive 2024/2025	Evolution par rapport à la saison sportive 2023/2024
Division 3	Handball	HBH 71	National 1 Elite (division 3 nationale)	40 000 €	Identique
Division 4	Tennis	La Tulipe Noire	Nationale 2 Masculine	30 000 €	+ 10 000 €
Division 5	Basket-Ball	Coeur de Flandre Basket	National 3 Masculine	20 000 €	Identique
	Volley-Ball	Volley-ball Club Bailleulois	Nationale 3 Féminine	20 000 €	Identique

	Football	US Pays de Cassel	Nationale 3 Masculine	20 000 €	Identique
Division 6	Volley-Ball	VCJM Hazebrouck	Régionale 1 Masculine	15 000 €	Identique
	Football	AS Steenvoorde	Régionale 1 Masculine	15 000 €	Identique
	Football	SC Hazebrouck	Régionale 1 Masculine	15 000 €	Identique

- d'attribuer à l'association Gym Flandre d'Hazebrouck une subvention de 5 000 € de fonctionnement pour la saison sportive 2024/2025, au titre de son rayonnement communautaire et de sa participation à une compétition nationale de gymnastique féminine UFOLEP par équipe en juin à Roanne (42),
- d'attribuer à l'association la Bailleuloise une subvention de 5 000 € de fonctionnement pour la saison sportive 2024/2025, au titre de son rayonnement communautaire et de sa participation à une compétition nationale de gymnastique masculine de la Fédération Sportive et Culturelle de France par équipe en juin dernier à Saint-Romain-en-Gal (69),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions fixant les modalités de versement.

Vote :

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,

Céline SAUZEAU

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 20 juin 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEAU

